

Communiqué de constat de dépassement du seuil d'alerte sur persistance

Polluant en cause	Particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre Présence de brumes de « poussières du Sahara » dans l'atmosphère de la Guyane.
Zones concernées	Stations de l'île de Cayenne et de Kourou
Seuil dépassé	Seuil d'alerte sur persistance : au moins 50 µg/m³ de moyenne journalière sur 3 jours constatés
Commentaires	<p>Aujourd'hui, vendredi 02 février 2024, les concentrations de PM10 dans l'air vont dépasser le seuil d'alerte sur persistance.</p> <p>A 08 heures, le seuil de 50 µg/m³ a été dépassé sur l'ensemble de nos stations de mesures de l'île de Cayenne et de Kourou.</p> <p>Les concentrations relevées sont présentées ci-dessous : Concentrations moyennes relevées à 08 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 68.3 µg/m³ sur la station de Cayenne ; - 48.2 µg/m³ sur la station de Matoury ; - 80.5 µg/m³ sur la station de Kourou. <p>Selon nos paramètres de prévision et les données de nos stations, un dépassement du SA sur persistance est donc prévu aujourd'hui sur l'ensemble de notre territoire.</p> <p>La procédure d'alerte sur persistance est donc déclenchée pour ce vendredi 02 février 2024.</p>
Prévisions	<p>Les concentrations en particules fines devraient continuer à diminuer demain.</p> <p>Nous resterons toutefois en épisode de pollution.</p> <p>La procédure d'alerte sur persistance est donc aussi déclenchée pour ce samedi 03 février 2024.</p>

Recommandations sanitaires

Aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) **et sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux)), **nous recommandons de :**

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté ;
- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Eviter les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Privilégier les activités modérées.

Nous recommandons à la population générale de :

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Réduire, voire de reporter, les activités physiques et sportives intenses¹ (dont les compétitions)

Recommandations comportementales

Afin de ne pas aggraver la situation, nous recommandons à tous de :

- Ne pas brûler vos déchets verts, ne pas allumer de barbecues et de ne pas pratiquer l'abattis ;
- Privilégier le covoiturage, les transports en commun ainsi que les modes de déplacements doux (marche, vélo, ...)
- Éviter les travaux et nettoyages émetteurs de poussières (rénovation, bâtiments, ...).

¹ Activité physique sportive et intense : activité qui oblige à respirer par la bouche